L'éducation antialcoolique de notre jeunesse

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **73 (1944)**

Heft 2

PDF erstellt am: **28.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

LXXIIIe ANNÉE. N° 2. 15 janvier 1944.

Bulletin pédagogique

Organe de la société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Abonnement pour la Suisse : **6 fr.** ; par la poste : **30 ct.** en plus. — Pour l'étranger : **7 fr.** — Le numéro : **30 ct.** — Annonces : **45 ct.** la ligne de 12 cm. — Rabais pour les annonces répétées.

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé à *M. l'abbé Pfulg*, directeur de l'Ecole normale, à Fribourg. Les articles doivent parvenir à la Rédaction au moins 12 jours avant l'insertion.

Le ***Bulletin pédagogique*** paraît 14 fois par an, soit le 15 de chaque mois (sauf en août) et le 1er des mois de janvier, mars et mai.

Le ***Faisceau mutualiste*** paraît 6 fois par an, soit le 1er des mois de février, avril, juin, août, octobre et décembre.

SOMMAIRE. Partie officielle : *Répartition des arrondissements scolaires. — L'éducation antialcoolique de notre jeunesse.*

Partie non officielle : *Le Bulletin pédagogique en 1944. — L'école dans l'ancien district allemand du canton de Fribourg. — Plaidoyer pour un allègement. — Manifestations musicales scolaires. — Vocabulaire-Arithmétique. — Observation et méthode socratique. — Société des institutrices. — Le 300e atelier de loisirs de l'armée. — Nouvelle pomologie romande illustrée, 2e partie. — Bibliographies.*

Partie officielle

Répartition des arrondissements scolaires

Par suite des démissions intervenues à fin décembre 1943, les modifications suivantes sont introduites, dès cette date, dans la répartition des arrondissements entre MM. les inspecteurs scolaires :

Les écoles du cercle de justice de paix de *Vaulruz* sont attribuées au 5e arrondissement (M. L. Maillard) ;

Les écoles du 7e et du 9e arrondissement, Glâne et Veveyse, sont attribuées à M. Gaston Parmentier, inspecteur scolaire à Romont.

Fribourg, le 10 janvier 1944.

Le Conseiller d'Etat Directeur :
JOSEPH PILLER.

L'éducation antialcoolique de notre jeunesse

Il est hors de doute que l'abus de l'alcool continue, malgré les efforts déployés, à exercer ses ravages parmi la population de notre pays. Dans la lutte entreprise en faveur de la sobriété dans la boisson, il

s'agit avant tout de former l'enfance et la jeunesse. Pour atteindre les résultats vivement désirables, il est de toute première importance de recommander aux jeunes en âge de croissance, et à plus forte raison aux enfants, l'abstinence totale de toute boisson alcoolique, *parce que, de l'avis unanime des médecins, l'alcool leur est, de toute manière, nuisible.*

Dès lors, nous recommandons instamment aux membres du personnel enseignant de porter leur attention et leurs soins vigilants à cette partie très importante de l'éducation et de recourir à tous les moyens efficaces de collaborer aux œuvres de préservation de l'enfance et de la jeunesse sous ce rapport, en prenant contact avec la famille et les sociétés de bienfaisance qui militent dans les organisations antialcooliques de la jeunesse.

Partie non officielle

Le Bulletin pédagogique en 1944

Notre modeste revue pédagogique est d'abord au service de l'enseignement primaire. Sa fonction propre est d'aider nos instituteurs et nos institutrices dans leur tâche quotidienne, de les conseiller, de les diriger, de les encourager. Notre poste de service, disions-nous dans le numéro 12 de l'année qui vient de s'écouler, se définit très simplement : offrir à chacun de nos maîtres un foyer où il s'armera spirituellement et doctrinalement et rencontrera tous ceux qui poursuivent la même noble mission de l'éducateur. Comment parviendrons-nous à réaliser ce but idéal ? Nous y arriverons avec l'aide de nos collègues, nous en avons la conviction. Nous nous efforcerons de notre mieux de donner satisfaction à tous et nous nous promettons de développer notre organe avec l'appui et la collaboration de notre corps enseignant. La partie pratique sera reprise et mise en relation avec la partie générale où seront discutés les problèmes qui nous agitent tous.

L'année qui commence verra — si les circonstances le permettent — la réunion de la société fribourgeoise d'éducation, où sera débattue l'importante question des programmes et des méthodes. Cette question capitale est étudiée sérieusement par tous les membres de notre corps enseignant. Le *Bulletin pédagogique* a le dessein de seconder le plus efficacement possible les travaux de nos maîtres et entend consacrer à cette tâche une grande partie de son effort. Dès maintenant, la rédaction fait appel à l'expérience, à la réflexion non seulement de ses collaborateurs habituels, mais des instituteurs, des institutrices, des inspecteurs, des inspectrices, des professeurs, des directeurs et directrices d'écoles et, en général, de tous ceux qu'intéressent les problèmes si délicats et si importants de l'éducation de l'enfance.